



Cumuler deux cdd de 35h pendant 2 jours

Par **caro494**, le **19/03/2013** à **09:39**

Bonjour,

Voici mon problème :

Je suis actuellement en cdd depuis 4 mois, il se finit le 9 avril 2013.

J'ai enfin trouvé un poste très très intéressant et c'est un cdd d'un an mais je dois commencer impérativement le 8 avril 2013.

Est-ce possible de poser deux jours de congés le 8 et 9 avril dans ma société actuelle et de commencer pendant ces deux jours un autre contrat dans une autre société ?

Je ne peux pas commencer plus tard car je me suis un peu embourbée dans les dates. Bref ils veulent que je commence à tout prix lundi 8.

Si cela n'est pas possible de commencer un contrat pendant mes deux jours de congés payés, pensez-vous que ma société actuelle peu raccourcir mon cdd (sans me retirer ma prime de précarité..)

Je suis un peu perdue.

Merci de m'avoir lue.

Bien à vous,

Par **P.M.**, le **19/03/2013** à **10:53**

Bonjour,

Le fait que vous preniez deux jours de congés payés ne feront pas que vous soyez libre de tout engagement avant le terme du CDD...

La solution c'est que vous obteniez un accord commun de rupture anticipé du CDD avec un avenant en raccourcissant le terme...

Par **caro494**, le **19/03/2013** à **11:09**

Merci pour votre réponse.

Dans le cas d'un accord commun de rupture anticipé du CDD , vais-je toucher ma prime de précarité ?

Merci,

Par **P.M.**, le **19/03/2013** à **11:12**

Normalement oui...

Par **caro494**, le **19/03/2013** à **11:14**

Merci pour vos réponses.

Je vais contacter ma drh.

Bonne journée